Commune des Avirons

Extrait N° 7 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 06 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le 06 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

19 NOV. 2015

que la convocation du Conseil a été faite le **28 octobre 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **28**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA RÉUNION ★

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie-Josée – M. FERRERE Frédo – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : Mme SILOTIA Natacha.

Procuration : M. PAYET Fabrice a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia – **Mme BARET Liliane** a donné mandat à M. BENARD Alex – **M. CANTINA Pierrot** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- ✓ **M. RIVIERE Lucien** a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 2.
- ✓ Il a réintégré la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 3.

& &
&

AFFAIRE N° 7 / Décision modificative n° 2 au compte principal 2015

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS
Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

Le Conseil est invité à se prononcer sur le projet de décision modificative du compte principal 2015 tel que présenté :

Section de fonctionnement :

Recettes	**+ 10 000,00**
Chapitre 013 – Atténuation de charges	**+ 10 000,00**
Article 6419-F520 Remb sur rémunération du personnel	+ 10 000,00
Dépenses	**+ 10 000,00**
Chapitre 012 – Charges de personnel	**+ 10 000,00**
Article 6456 –F0201Versement au FNC du supplément familial	+ 10 000,00

Il convient de :

- Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- Voter la décision modificative.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 abstention: Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)** décide :

- De fixer le niveau de vote par chapitre ;
- D'approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★